



COMITÉ DE PILOTAGE DE L'IR2F

Mercredi 20 mai 2026 en présentiel et visioconférence

Présents : Mmes Carine CHAUVIÈRE

MM. Maxime APRUZZESE, Patrick BEL ABBES, Thierry BOREL, Alain BROCHE, Vincent CASERTA, Jean-Louis DISTANTI, Arnaud DOUDET, Nicolas DUBOIS, Clément MARTIN, Jean-François VERGER et Benjamin VIALE.

Absences excusées : Mme Cindy SAHED DEGAND et MM. Gilles ERMANI, Lionel GAMBA.

Arnaud DOUDET ouvre le Comité de Pilotage en souhaitant la bienvenue à tous les membres.

1. Point financier

• **Bons de formation :** extraction au 16/04/2026 :

- Educateurs : 1457 bons sur 1500 (97%) = 21 855€
- Arbitres : 669 bons sur 1000 (67%) = 10 035€
- Dirigeants : 299 bons sur 500 (60%) = 4 485€

• **Formateurs occasionnels :**

Réflexion sur la revalorisation du tarif horaire du BEF, actuellement fixé à 13€ brut/heure alors que le SMIC est à 12,02€ brut/heure (12,31€ brut/heure dès le 1^{er} juin) et 396 heures confiées aux formateurs occasionnels.

=> Le Comité de Pilotage approuve l'augmentation de 2€ soit 15€ brut/heure. Sera effective au 01 juillet 2026.

• **Suivi Maître de stage :**

Les maîtres de stage (CT et formateurs occasionnels) accompagnent les stagiaires sur le BEF/BEF App/BMF/BMF App et les diplômes fédéraux.

A ce jour, cette mission d'accompagnement est intégrée à la fiche de poste des CT avec une prise en charge de leurs frais kilométriques.

Pour les formateurs occasionnels, seuls les frais engagés sont remboursés, sans valorisation du temps consacré à cette mission.

La solution envisagée consisterait à contractualiser la mission de maître de stage en maintenant la prise en charge des frais kilométriques.

A titre d'exemple, pour un diplôme fédéral, un formateur occasionnel aurait 8 jours d'intervention pédagogique et 1 jour pour son accompagnement maître de stage.

=> Le Comité de Pilotage souligne l'importance du rôle du maître de stage et valide le principe d'une réflexion visant à définir un modèle économique adapté intégrant les aspects juridiques, notamment la possibilité de recourir à un contrat de travail de longue durée.

En contrepartie, un suivi administratif plus rigoureux sera attendu (retour de la fiche navette signée par tous les acteurs concernés).

• **Repas des stagiaires en formation CFI et CFI de Spécialités :** faut-il poursuivre la prise en charge partielle des frais de restauration des stagiaires bénévoles par la Ligue ?

A ce jour :

- Coût repas : 18€ / jour soit 36€ pour 2 jours (restauration extérieure/repas gérés par le club)
- Participation stagiaire : 20€ / 2 jours
- Reste à charge Ligue : 16€ / 2 jours

Solutions envisagées

- 1) Suppression de la restauration
- 2) Maintien de la restauration avec facturation du coût réel aux stagiaires (36€ / 2 jours)
- 3) Maintien de la restauration avec une augmentation de la participation stagiaires et réduction du coût du repas à 15€ / jour (restauration extérieure)

⇒ Coût repas : 15€ / jour soit 30€ / 2 jours
Participation stagiaire : 30€ / stagiaire / 2 jours
Reste à charge Ligue : 0€ / 2 jours

Exception : lorsque le club accueille et gère la restauration sur place (ex. : La Tour-d'Aigues) :

⇒ Coût repas : 18€ / jour soit 36€ / 2 jours
Participation stagiaire : 30€ / stagiaire / 2 jours (inchangée)
Reste à charge Ligue : 6€ / 2 jours

A noter : lorsque les repas sont gérés par le club, le coût de 18€ permet de compenser l'absence de facturation des infrastructures mises à disposition.

=> Le Comité de Pilotage valide la troisième solution qui sera applicable dès le 1^{er} juillet 2026.

• **Conventions BMF en Apprentissage 26.27**

- 1) Négociations avec Rousset : convention en cours de rédaction
 - ✓ Achat de mobilier adapté pour le Club House qui fait office de salle de formation (tables à roulettes)
 - ✓ Installation de la climatisation
 - ✓ Pas de modification tarifaire : 40 000€ (facturation infrastructure)
 - ✓ Rdv à prévoir avec le président : validation du calendrier 26.27 et signature de la convention
- 2) Avec OGC Nice et OM : Convention entre la ligue et le club (sans le CFA des Métiers du Football)
 - ✓ Facturation des salles de formation et infrastructures : 17 500€ TTC pour 50 jours
 - ✓ Contrat de formateurs occasionnels pour les intervenants des clubs pros :
 - 12,31€ brut par heure
 - Environ 2 266€ brut / 23 jours

2. Informations liées au Séminaire Formation/Emploi

Jean-François VERGER, CTR Coordonnateur Formation présente un rapide bilan du séminaire organisé à Dol-de-Bretagne du 31 mars au 2 avril 2025 :

- **Evolution Diplômes Fédéraux :**
 - Harmonisation du volume horaire des formations

- DREF (Hommes et Femmes) bénéficie désormais d'une prise en charge à 100 % des frais pédagogiques et à 75 % des frais annexes.
- **TFP pour les féminines :**
 - Le coût pédagogique est pris en charge à hauteur de 50 % par la FAFA Formation
- **Evolution VAE :**
 - Utilisation de la plateforme France VAE dès la rentrée
Une réunion d'information à destination des éducateurs est programmée le 25 septembre 2026.
- **FAFA Emploi 26.27**
 - 4 enveloppes ETP pour 10 demandes de clubs méditerranéens
 - Les dossiers ont été transmis à la FFF le 15 mai 2026.
 - La commission FAFA se réunira le 9 juin 2026.
- **ANS Emploi 26.27**
 - Lancement de la campagne : 6 mai 2026.
 - Date limite d'envoi par mail des dossiers complets et conformes auprès des référents départementaux ou régionaux : 8 juin 2026 à minuit.
 - Clôture de la campagne (Compte Asso) : 29 juin 2026.
- **Formation CDSSA (Chargé de Développement Structure Sportive Associative)**
Clément Martin fait un point sur la promotion en cours et présente le plan de communication pour la saison 2026-2027.

A ce jour :

- 2 inscrits : 1 apprenti (Saint-Henri FC) et 1 formation continue (AS Cannes)
- 4 candidats en cours de dépôt de dossier : 1 BMF déjà en apprentissage (Luyes S.) et 3 en formation continue (St. O. Londais, AS d'Alleins, FC Cannes Ranguin)

3. Stratégie future

- **Développement des formations biquilifiantes**

Jean-François VERGER souligne que les ligues proposant des formations biquilifiantes enregistrent un taux d'employabilité supérieur aux autres.

La question se pose donc de développer des parcours de type BMF/CDSSA ou d'autres diplômes combinés.

=> Le Comité de Pilotage recommande, en amont, de réaliser une enquête auprès des clubs afin d'identifier précisément leurs besoins en formation et de mieux orienter les diplômés à développer. Cette mission pourrait être confiée au stagiaire RH actuellement mobilisé sur le recensement des emplois existants et des besoins en recrutement au sein des 550 clubs.

- **Partenariats Districts/Organismes de formation :**

Le Comité de Pilotage s'interroge sur la parution, via les réseaux sociaux, d'annonces de partenariats entre certains districts et des organismes de formation privés. Une vigilance particulière est demandée afin d'éviter toute situation de concurrence avec le catalogue de formations de l'IR2F.
